

Notre livret d'accueil



Bienvenue à l'EHPAD « Charles Marguerite »

Maison de Retraite « Charles-Marguerite »

2, rue de Nantes – 85190 AIZENAY

Tél : 02.51.94.60.79 Fax : 02.28.97.56.61

Adresse E-mail : accueil@leruleau.fr

<https://www.charlesmarguerite.fr>

MOT DE BIENVENUE

Bonjour et bienvenue,

Au nom de l'ensemble du personnel, je vous souhaite la bienvenue dans votre nouvelle maison.

Entrer en maison de retraite est significatif d'un début d'une nouvelle étape de vie qu'il faut appréhender. Entrer à Charles Marguerite c'est avant tout, continuer à garder ses droits comme par exemple celui de son médecin traitant, son pharmacien, son kiné mais aussi de son coiffeur. C'est aussi continuer à entretenir le lien avec sa vie d'avant, pour retrouver ses anciennes relations et aussi faire connaissance avec de nouveaux voisins, c'est continuer à voir ses proches, aller chez eux, leur rendre visite et aussi les recevoir dans votre nouveau domicile.

Vivre en maison de retraite, c'est concevoir avec vous et vos proches, un accompagnement personnalisé et adapté en fonction de vos besoins et de vos souhaits, mais aussi en tenant compte des contraintes imposées par la vie en collectivité.

Pour vous aider, des membres du personnel sont désignés en tant que membre référent et ont pour mission de vous accompagner dans votre quotidien, afin de concevoir avec vous et vos proches votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez en choisissant notre établissement et je vous souhaite une bonne accoutumance parmi nous.

Anne Montassier-Directrice

Cher Résident,

Vous voici désormais membre de la grande famille du Ruleau. Bienvenue à vous.

La Maison de Retraite « Charles Marguerite » est gérée par l'Association du Ruleau. C'est d'abord un lieu de vie. Dans les pages de ce livret, vous pourrez découvrir les habitudes et les services de la maison, différente de ce que vous avez vécu précédemment. À vos côtés, une équipe de direction, un personnel formé, aidé par des bénévoles, vous accompagnent pour répondre à vos besoins et de façon personnalisée. Des groupes de travail pour lesquels vous pourrez participer, comme le conseil de la vie sociale, la commission loisirs ou la commission menus, travaillent à améliorer votre quotidien. N'hésitez pas à parler aux uns ou aux autres pour que votre adaptation soit rapide et que cette maison devienne VOTRE maison.

Bon séjour parmi nous.



Philippe Gallot-Président du Conseil d'Administration

I/ Présentation

1-Un peu d'histoire...



En 1927, Madame Marguerite Merland et son frère, le docteur Charles Roy, lèguent leur propriété du Ruleau à la congrégation des Sœurs des Sacrés-Cœurs de Mormaison pour en faire un lieu pour en faire un lieu d'accueil pour les personnes âgées et de prière.

La maison a accueilli ses deux premiers résidents en 1927.

Aujourd'hui, la maison de retraite « Charles-Marguerite » est un **établissement médicosocial privé à but non lucratif** géré par l'association Le Ruleau de loi 1901 et administré par un conseil d'administration. Elle fait partie également de la fédération « Alliance Mormaison ».

Il a été conventionnée EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en 2003. L'établissement comprend les prestations d'une maison de retraite, à savoir de l'hébergement permanent, de l'hébergement temporaire, de l'accueil de jour mais également une unité de vie Alzheimer.

En 2021, la résidence autonomie ouvre ses portes afin d'accueillir des personnes âgées autonomes. De plus, la création d'un PASA proposera aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer des activités adaptées.



I/ Présentation

2- Une équipe à votre écoute :



Environ **70 professionnels** (aides-soignants, aides-méxico-psychologiques, infirmières, médecin coordonnateur, animateurs, lingères, agents de soins, employés administratifs et direction) vous accompagnent et portent les valeurs de la maison : « **Entrer à la maison de retraite d'Aizenay c'est bénéficier d'équipements et de services confortables... mais c'est aussi conserver sa liberté personnelle et son maximum d'autonomie** ». L'établissement se veut aussi garant du droit au respect et à la dignité de la personne, en

reconnaissant dans chacun des résidents, un être unique, avec son vécu, son histoire, son droit à la différence. « L'implication des bénévoles est vitale pour les activités de nos établissements. Elle apporte aux résidents une ouverture vers l'extérieur et contribue à la dynamique de vie et de partage. » Les **50 bénévoles** de la maison contribuent à la dynamique de vie et de partage, accompagne et facilite la participation aux cérémonies religieuses et plus largement à la vie spirituelle...

Le service administratif

Direction
Secrétaire
Ressources humaines
Comptable
Responsable des
plannings

La restauration

Le résident et ses proches

Le service de soins :

Psychologue
Ergothérapeute
Infirmier(e)
Aides soignant(es)
Agents de soins
Veilleurs

Le service technique

Agent de
maintenance
Lingère

50 Bénévoles

Les animateurs

II/ Les prestations

La maison offre différentes prestations : des hébergements définitifs, des hébergements temporaires, l'unité de vie Alzheimer, accueil de jour, le pôle d'activité et de soin adapté (PASA), et la résidence autonomie.

1-EHPAD :

Votre maison accueille **84 résidents** en hébergement définitif. Ces hébergements se divisent en **5 hameaux**. Chaque hameau compte environ **18 résidents** et dispose d'une salle à manger climatisée.



2-L'unité de vie Alzheimer sécurisée :



Le Bois du Ruleau est un hameau d'une capacité d'accueil de **12 résidents**.

Il propose un accompagnement spécifique pour personnes désorientées.

Il possède une porte d'entrée sécurisée à l'aide d'un digicode ainsi qu'un jardin clôturé, ce qui permet aux résidents accueillis de se promener dans un environnement sécurisant et d'offrir une liberté dans les déplacements.

3-L'hébergement temporaire :

Il permet à des personnes en difficulté suite à une hospitalisation ou à une autre cause de séjourner à la maison de retraite pendant quelques semaines. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 6 résidents en hébergement temporaire réparti sur un seul hameau. La durée d'accueil est de 3 mois maximum (sauf dérogation écrite du Conseil Départemental). L'objectif de cet accueil est d'offrir une solution de répit pour l'aidant familial avant un retour à domicile ou une entrée en structure de manière pérenne.

5-L'accueil de jour :



L'accueil de jour est destiné à accueillir des personnes en perte d'autonomie, atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ouvert du **lundi au vendredi de 10 heures à 17 heures**, il offre aux aidants du temps libre, propose un soutien psychologique pour résoudre certaines difficultés du quotidien.

Il propose des activités en petits groupes, valorisant les capacités de

chacun et préservant une image positive de soi. L'accueil de jour dispose d'une capacité d'accueil de **6 résidents** par jour. **Il est labélisé par L'ARS depuis 2015.**

6-Le pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) :

C'est un espace aménagé dans l'EHPAD dédié à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives.

Les personnes âgées de l'Ehpad y sont accueillies à la journée.

Autour d'un environnement apaisant, les animations proposées rappellent la vie quotidienne et aident au maintien des habitudes de vie. Il sera en fonctionnement à partir de 2023.



III/ Votre lieu de vie

1-Votre logement :

Votre logement d'une superficie d'environ **22 m²** est composé d'une chambre, d'une salle de bain personnelle (composée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC), d'une terrasse extérieure, d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un bureau, d'une chaise, d'un fauteuil, d'un placard, mais également d'un système d'appel d'urgence et de rails plafonniers.



Pour votre sécurité, votre chambre est équipée d'une sonnette d'appel. L'entretien de votre logement est assuré par le personnel de la maison. Il est possible de participer à celui-ci si vous le souhaitez et selon vos possibilités.

III/ Votre lieu de vie

2-Vos repas

Vous disposez d'une pièce de vie climatisée pour prendre vos repas en petit groupe.



PETIT DÉJEUNER:

EN CHAMBRE
A PARTIR 8H00

DÉJEUNER:

DANS LA SALLE À MANGER
A PARTIR DE 12H15

GOÛTER:

DANS VOTRE CHAMBRE
OU DANS LE HALL A PARTIR DE
15H30

DÎNER:

DANS LA SALLE À MANGER
A PARTIR DE 18H15

L'équipe de cuisine, gérée par Restoria, réalise des plats qui répondent à vos goûts tout en respectant l'équilibre alimentaire. Les cuisiniers veillent au plus grand respect des normes d'hygiène. Ils suivent également avec vigilance vos prescriptions médicales pour divers régimes. Les repas, **confectionnés sur place** sont propices au partage, le déjeuner et le dîner sont pris en commun dans la salle à manger de votre hameau.



3-La commission restauration :

La commission est composée de résidents, de représentants du Conseil d'Administration, de membres du personnel et de membres de la société de restauration Restoria (prestataire de cuisine). Cette dernière établit les menus en partenariat avec une diététicienne. Les membres de la commission peuvent, lors d'une réunion qui a lieu 3 fois par an, discuter, apporter des modifications et proposer des souhaits de menus.

Le livret d'accueil de l'EHPAD Charles Marguerite



4-La gestion de votre linge :

Le linge de lit est fourni par l'établissement. L'entretien du linge est assuré par la maison.

Pour information tout le linge passe par les sèche-linge. Nous vous invitons à confier votre linge délicat à votre famille ou un pressing.

TROUSSEAU INDICATIF

- 6 chemises de corps
- 5 pantalons (jogging, jupe, robe)
- 8 slips ou caleçon
- 5 paires de chaussettes (sauf prescription bas de contention)
- 3 gilets (acrylique ou coton)
- Paire de chaussures
- Paires de chaussons
- 4 chemises de nuit ou pyjamas
- 8 serviettes de toilette
- 10 gants de toilette
- 1 drap de bain
- 1 robe de chambre ou peignoir
- Mouchoirs



Votre linge personnel devra être étiqueté dès votre arrivée. Les étiquettes tissées à votre Nom et Prénom sont recommandées car celles auto collantes du commerce se décollent très vite

= risque de perte de vêtements

Il en sera de même pour tout nouveau vêtement.

Vous avez la possibilité de faire marquer votre linge par l'établissement en contrepartie d'une somme forfaitaire :

55 euros : de 1 à 200 pièces à marquer

Au-delà, **10 euros supplémentaires** par tranche de 100 pièces. Le linge devra être propre.

Le linge est ramassé tous les jours et est redistribué dans votre chambre tous les deux jours.

Pour information : nous mettons le linge usé dans un sac plastique qui sera posé dans votre placard.

À apporter pour votre trousse de toilette

- 2 savonnettes
- Gel douche et shampoing
- Dentifrice et brosse à dents
- Eau de cologne
- Peigne et brosse à cheveux
- 1 bassine (6-7 litres)

Pour toute question n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Le service lingerie

IV/ Votre santé

1-Le service de soins :

La journée, les soins sont assurés par les infirmières, les aides-soignantes, les AMP (aides médico-psychologiques) et les agents de soins. La nuit, les veilleurs sont à votre écoute et sont là pour répondre à vos besoins **à toute heure**.

2- L'équipe infirmière :



L'équipe infirmière est à votre disposition pour échanger avec vous ou répondre à toutes vos questions.

3-La psychologue :

Une psychologue intervient tous **les jeudis et les vendredis** à la maison de retraite. Vous la rencontrerez peu de temps après votre entrée dans l'établissement afin d'établir un recueil de vos informations pour répondre au mieux à vos demandes et à vos besoins. Vous ou votre famille pouvez prendre **rendez-vous** avec elle, il vous suffit pour cela de s'adresser à la **secrétaire** de l'établissement.



4-L'ergothérapeute :

L'ergothérapie est une profession de la santé visant la promotion de la santé et du bien-être des individus, au travers de leurs occupations. L'ergothérapeute est présente au sein de la maison tous les mardis. Elle propose des aides techniques pour continuer à maintenir l'autonomie des résidents.

IV/ Votre santé

5- L'équipe d'optimisation du parcours de soin pour les personnes âgées (EOPS):

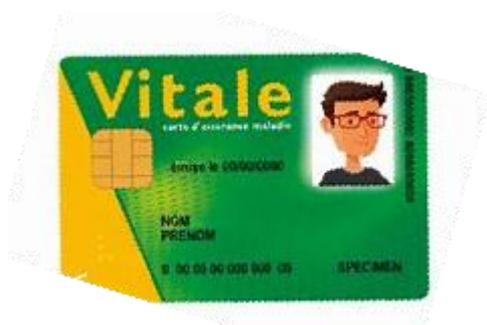
Un partenariat est instauré avec l'équipe EOPS du CHD afin de pouvoir réaliser des téléconsultations à distance et limiter le passage aux urgences.



Ces téléconsultations sont réalisées avec l'accord du résident.



6-Les intervenants extérieurs :



En entrant à la maison de retraite vous conservez le médecin traitant de votre choix.

Vous pouvez également faire intervenir différents professionnels médicaux dans votre chambre. Vous gardez le libre choix des professionnels de santé que vous voulez consulter ainsi que celui de votre pharmacien. L'équipe de soins peut vous accompagner à la prise de rendez-vous.



Vous pouvez également à votre convenance faire intervenir votre coiffeur personnel au sein de l'établissement ou tout autres prestataires (esthéticienne, sophrologue...).

IV/ Votre vie sociale

1-L'animation :

Le programme d'animation est fait pour répondre à vos souhaits et attentes.

Différents ateliers sont en places tels que :

- La gym douce
- Le loto
- Les jeux de société
- Les chants
- la médiation animale

Des échanges spontanés et intergénérationnels ont lieu au cours de l'année avec différents partenaires et en lien avec la vie locale. (collège, assistantes maternelles, conseil des sages, médiathèque, club agésinate...)



2-La commission loisirs :

La commission loisirs est composée de salariés de la Maison, de bénévoles ainsi que de membres du Conseil d'Administration. Elle a pour but de réfléchir à des projets d'animations au sein de l'établissement.



IV/ Votre vie sociale

3-Le courrier :

Votre courrier vous est distribué tous les matins dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez ensuite remettre votre courrier à la secrétaire, qui se chargera de vous l'envoyer. Une levée est faite à **15 heures** tous les jours.



5-Télévision/ téléphone :

Vous disposez d'un branchement pour votre télévision dans votre chambre ainsi qu'une ligne téléphonique.

Un numéro de téléphone est attribué à votre logement. Deux forfaits sont possibles au sein de la maison

- un forfait à **10 euros** où l'on peut seulement recevoir des appels téléphoniques.
- un forfait à **17 euros** où l'on peut téléphoner et recevoir des appels téléphoniques.

6-Le culte :



L'établissement dispose d'une chapelle où sont célébrées **régulièrement des messes**. Les horaires sont affichés et l'équipe du service Aumônerie peut vous accompagner dans votre déplacement pour participer aux célébrations.

IV/ Votre vie sociale

7-Les visites et les sorties :

Vous pouvez recevoir à tout moment de la journée des convives. Les visites peuvent se faire soit dans votre logement, soit dans les lieux communs (salles à manger, « place du village » ...). Si vous devez vous absenter pour une nuit ou un repas, veuillez dans un souci d'organisation prévenir la secrétaire. Dans le cadre d'une animation payante (cinéma, musée...), un complément est demandé avec votre accord. Il est ensuite ajouté sur les frais de séjour.



Le journal des résidents « **Le Séquoia** » est le journal interne de l'établissement.

Il est mensuel et vous permet de vous remémorer ce qui a été fait dans le mois précédent et ce qui est prévu dans le mois à venir. Ce journal se nomme « Le Séquoia » en référence au séquoia de la maison. De même

vous pouvez accéder au **site internet** pour visualiser les différentes activités, en particuliers le programme d'animation, les menus et le journal du Sequoia.

<https://www.charlesmarguerite.fr>

familizz 
Maintenir le lien entre les EHPAD et les familles

Les familles qui le souhaitent ont la possibilité d'utiliser le site **Familizz** mis à disposition par l'EHPAD pour visionner les photos des activités, les sorties, les événements. Elles peuvent également envoyer des messages et des cartes postales qui seront transmis au résident. **Si vous êtes intéressés pour créer un compte n'hésitez pas à demander vos identifiants au secrétariat.**

V/ Vos droits et assurances

1-Le conseil de vie sociale :

Le conseil de vie sociale est une instance composée de résidents, de familles élus, de membres du Conseil d'Administration et de membres du personnel. Il a un rôle consultatif et il permet aux usagers de s'exprimer sur le fonctionnement de la Maison. Le conseil, qui se réunit 3 fois par an, analyse et formule des avis sur différents aspects de la vie quotidienne au sein de l'établissement.



2-Garanties :

Pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés, la **charte des droits et libertés** de la personne âgée dépendante a été établie par la Commission « **Droits et Libertés** » de la Fondation Nationale de Gérontologie en 1987.

L'établissement se veut aussi garant du droit au **respect et à la dignité** de la personne, en reconnaissant dans chacun des résidents, **un être unique**, avec son vécu, son histoire, son **droit à la différence**.

3-Le respect de votre vie privée :

Nous vous assurons le **respect de votre vie** privée au sein de la maison. Les professionnels de la Maison sont soumis au **secret professionnel** et au **secret médical** pour le corps soignant.



4-Votre protection juridique :



Si vous n'êtes plus en mesure d'assurer efficacement la gestion de vos biens, il est préférable que vous soyez représenté(e) ou assisté(e).

5- L'accès à votre dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement.

Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande écrite auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement.

Les informations contenues dans votre dossier médical peuvent être mise à disposition au plus tard dans les huit jours.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

6- le médiateur de la consommation

En vertu de l'article L.612-1 du code de la consommation, l'EHPAD a signé une convention avec « SAS médiation ». En effet, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Sas MEDIATION SOLUTION

222 Chemin de la Bergerie

01800 Saint Jean de Nioist - France

Tél.: 33(0)4 82 53 93 06

Courriel: contact@sasmediationsolution-conso.fr

Site: <https://sasmediationsolution-conso.fr>

VI/ Les frais de séjour

1-Frais de séjour et possibilités d'aides :

Le budget est soumis à l'approbation du Président du Conseil Départemental de la Vendée. Les frais de séjour sont acquittés à terme à échoir le 12 de chaque mois.

Ils sont composés :

D'un prix de journée d'hébergement.

D'une tarification dépendance (le ticket modérateur). Un forfait est versé par l'ARS pour financer la partie soins.



Vous pouvez bénéficier de l'aide sociale et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon vos conditions de ressources.

2-Les personnes qualifiées :

Madame Anne-Marie PREAULT, Responsable de Pôle PA/PH à la retraite.

- Docteur Sophie EPIARD, Médecin à la retraite
- Docteur MENENDEZ, médecin-coordonnateur en EHPAD.
- Monsieur Gilles KERGADALAN, directeur d'établissements médico-sociaux à la retraite
- Monsieur Emmanuel BONNEAU, directeur général d'établissements médico-sociaux.

Pour accéder à la personne qualifiée de son choix, le demandeur d'aide ou son représentant légal doit faire parvenir sa demande par courrier à l'adresse de son choix Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire Délégation Territoriale de la Vendée :



185 boulevard du Maréchal Leclerc- 85023 La Roche sur Yon
ars-dt85-contact@ars.sante.fr

Numéro National de Signalement Maltraitance : 3977

**Pour toute question le secrétariat de l'EHPAD est ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h45**